

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE

## AU SÉNAT

C'est en présence d'une salle comble que M. Dide a ouvert hier au Sénat les débats solennels sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat tels qu'ils résultent des récentes manifestations du Vatican, des mandements des évêques et de l'attitude du clergé de France.

M. Dide expose ses griefs contre le clergé. Il s'en prend d'abord à la fameuse lettre de M<sup>r</sup> Lavignerie à Monsieur le Comte de Chambord, lettre communiquée naguère à la *Gazette de France* par le comte Henry de Vanssay, et dans laquelle l'archevêque d'Alger poussait le Prince à un coup d'Etat.

Puis il dénonce les catéchismes électoraux coupables d'enseigner aux catholiques qu'ils sont tenus en conscience de ne pas accorder leurs bulletins de vote à des candidats ennemis de Dieu et de l'Eglise.

Puis il signale les revendications en faveur du rétablissement du pouvoir temporel et lèche pieusement les pieds de l'Italie.

Puis il vante le régime des Concordats qui font de l'Eglise « la servante de la grandeur nationale, la servante du gouvernement ».

Il félicite l'Eglise de France d'avoir jusqu'à ces derniers temps, « d'avoir subordonné la raison d'Eglise à la raison d'Etat ». Il déplore que le clergé ait renoncé à la Déclaration de 1682 et qu'il n'y ait plus, en France, de gallicans que les prêtres désireux de devenir évêques.

Mais le voici au chapitre des manifestations épiscopales. Après avoir rappelé les réponses faites par l'épiscopat, il déclare que « l'anarchie concordataire » ne peut s'éterniser davantage.

Que faut-il faire? Séparer l'Eglise de l'Etat? Non; il faut agir sur le Pape et renforcer les articles organiques. L'esprit de l'Eglise ne saurait prévaloir contre l'esprit laïque, contre l'esprit de la Révolution française.

Là-dessus, M. Dide quitte la tribune pour aller recevoir des poignées de mains et les félicitations des ministres.

M. de Marcère lui succède et, en sa qualité de bon centre-gaucher, s'attache à diminuer l'importance de la question posée.

L'émotion suscitée par l'attitude de l'épiscopat est artificielle; la question du pouvoir temporel n'existe pas et il n'y a pas lieu de s'en occuper, etc.

Suit une petite conférence sur le Concordat qui est aussi nécessaire aujourd'hui qu'autrefois et sur la conciliabilité de la République et de l'Eglise.

La plupart des sénateurs se livrent à d'agréables causeries; les autres sommeillent doucement. Il faut renoncer à entendre plus longtemps l'orateur qui termine en déposant un ordre du jour tendant au maintien du Concordat.

M. Goblet succède à M. de Marcère. Il proclame caduc le pacte concordataire qui, d'après lui, ne répond plus aux besoins des temps actuels et est une source de conflits incessants.

Sous le régime de la souveraineté du Peuple, dit-il, on ne peut pas considérer l'Eglise comme une puissance admise à traiter avec l'Etat.

On ne peut davantage tenir l'Eglise pour une institution d'Etat puisque l'Etat professe la neutralité en matière religieuse. Il faut rompre les liens qui rattachent l'Etat à l'Eglise.

On a parlé d'apaisement. Il n'y a pas d'apaisement possible parce qu'il y a antagonisme inévitable.

On a parlé de renforcer les articles organiques. N'a-t-on pas assez de lois coercitives dans le Code? Non, mais les rigueurs sont inefficaces, désavouées par nos mœurs. Il n'y a qu'un remède : rendre à chacun sa liberté. On la rendrait à l'Eglise en lui refusant le droit de posséder d'autres biens que le presbytère et l'église ! La liberté de la misère.

M. Goblet termine en invitant le gouvernement à préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en élaborant un projet de loi sur les Associations.

M. Fallières a la parole. Il prend à partie M<sup>r</sup> Gouthe-Soulard et son livre : *Mon procès*. Puis il déclare que ce livre n'a pas ébranlé la République et qu'on marche vers l'apaisement.

Ici des protestations éclatent. Le ministre veut insister; des murmures ironiques et des rires l'interrompent.

La politique du gouvernement, ajoute-t-il, est une politique d'apaisement (nouvelles interruptions, nouveaux rires), mais cette politique n'est pas une politique d'abandon des droits de l'Etat.

Nous n'abandonnerons rien à ceux qui veulent la République sans les lois républicaines.

Le ministre qualifie de mesure de vigueur, de fermeté, les poursuites ordonnées contre M<sup>r</sup> l'archevêque d'Aix. On rit encore.

Il déclare que le Concordat n'est pas un traité entre deux puissances, mais un instrument diplomatique émanant de la Souveraineté française et faisant à l'Eglise une situation subordonnée. — (Applaudissements.)

La séparation de l'Eglise et de l'Etat susciterait dans le pays une émotion dangereuse. Elle ne préviendrait pas les conflits entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique.

M. Fallières promet de déposer un projet de loi sur les associations, mais il ne pense pas qu'il faudra le considérer comme un acheminement vers la séparation.

Il assure que le gouvernement est suffisamment armé. N'a-t-il pas la suppression des traitements, la mise en interdit administratif du « prélat en révolte », des lois variées ?

Une voix crie : Et les catéchismes électoraux ?

M. le ministre répond qu'il réprimera cette sorte d'empiètement sur le domaine politique.

Il adresse ensuite un appel à tous les évêques qui considèrent la modération comme une vertu. Si cet appel n'était pas entendu, le gouvernement saurait les forcer à s'incliner devant la puissance civile. — Applaudissements.

M. Chesnelong paraît à la tribune. Il glorifie la politique de la papauté durant ces dernières années. Les évêques ont toujours gardé une sage réserve. Ils n'ont pas provoqué

L'orateur traite l'affaire de Rome et il est certain que les provocations sont venues des Italiens. Les manifestations des évêques, leurs protestations n'ont eu aucun caractère injurieux; les évêques pouvaient-ils se taire? (Protestations à gauche.)

Vous faites planer comme une menace la suspension des traitements. Cette attitude n'est-elle pas une provocation ?

L'orateur montre que la neutralité scolaire n'est qu'une duperie. (Protestations et clameurs à gauche.)

Malgré les menaces du ministre, les évêques agiront toujours selon leur conscience. Quant aux catéchismes électoraux, pourquoi les évêques feraient-ils voter pour leurs persécuteurs? Les droits du prêtre sont les mêmes que ceux des autres citoyens. Le prêtre a le droit de faire voter pour les candidats catholiques.

M. de Freycinet soutient à son tour que l'attitude d'un certain nombre de prélats est intolérable (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite.)

Les évêques doivent être subordonnés à l'état au temporel.

Les lois actuelles, dit le président du conseil, donnent les moyens d'obtenir ce que nous voulons, tous sont légitimes et nous les emploierons suivant les circonstances. (Très bien! à gauche.)

Je sais que depuis 1804 on prétend que les lois organiques n'ont pas force de loi.

M. Buffet proteste.

Nous ne tolérerons pas, poursuit M. de Freycinet, que les évêques salariés de l'Etat prennent le droit de livrer à la publicité des lettres comme celle que vous connaissez.

Le cabinet qui est sur ces bancs ne croit pas avoir reçu le mandat de demander la séparation des Eglises et de l'Etat; mais si la nécessité l'y poussait, la responsabilité retomberait sur les auteurs du désordre.

Je demande au Sénat de voter un ordre du jour de confiance très ferme, tel que je le demanderai vendredi à la Chambre. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Buffet dit qu'il est impossible de considérer comme faisant partie d'un contrat un acte unilatéral comme les articles organiques et contre lequel une des parties a toujours protesté. (Violentes rumeurs à gauche.)

Des protestants ou des juifs peuvent-ils se faire les défenseurs des canons de l'Eglise !

Nous demandons la paix (Rumeurs à gauche), mais nous la voulons digne, vous n'ôtez pas à nos évêques le droit de dire leurs devoirs aux chrétiens et de diriger leur conduite; ce droit, l'Eglise ne le rendra jamais.

L'ordre du jour présenté par MM. Demôle et Goblet est adopté par 214 voix contre 57.

## INFORMATIONS

Le gouvernement a décidé de s'opposer à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ainsi qu'à toute mesure préparatoire, telle que la loi sur la police des cultes, par exemple. Il s'engagera, par contre, à faire observer strictement le Concordat et à réprimer sévèrement toute manifestation du clergé contre les lois scolaires

et militaire. Il fait dire, en outre, que le Pape désavouera, par lettre publique, l'attitude de M<sup>r</sup> Gouthe-Soulard. — Personne n'y croit.

## ILS N'ONT JAMAIS ÉTÉ FONCTIONNAIRES

La *Liberté*, journal d'allure assez pacifique, pourtant, s'indigne contre le *Monde*, qui ose croire que les évêques ne sont pas « fonctionnaires ».

Mais c'est élémentaire cela : ce qui fait le fonctionnaire, encore une fois, c'est la fonction, non le traitement, comme le croit la *Liberté*.

Du haut en bas de l'échelle gouvernementale, les employés de l'Etat sont des fonctionnaires, parce qu'ils exercent au nom de l'Etat des fonctions reçues de l'Etat.

Le préfet administre le département au nom de l'Etat et le garde-champêtre dresse des procès-verbaux de contravention au nom de l'Etat.

Ce sont des fonctionnaires.

Du haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique, depuis le dernier vicair de village jusqu'au Pape, aucun ministre ne reçoit ses fonctions de l'Etat et ne les exerce au nom de l'Etat.

Voilà pourquoi ce ne sont pas des fonctionnaires.

Quant au traitement (qui ne fait pas le fonctionnaire), la *Liberté* lira avec fruit dans l'art. 2 du titre V de la constitution de 1791, que ce qu'elle nomme le traitement des ministres du culte, « en vertu des décrets de l'Assemblée nationale, fait partie de la dette nationale ».

Si c'est une dette de la nation, ce n'est pas un traitement, mais bien une rente du clergé.

A ce titre, les évêques et les prêtres ne sont pas plus les « subordonnés » du ministre des cultes, que le petit créancier de la Caisse d'Epargne n'est le subordonné du ministre des finances.

M. Jules Delafosse se demande, dans le *Matin*, ce qu'il peut sortir, de la grande interpellation annoncée, de favorable au gouvernement dans une cause où il est si évidemment dans ses torts et le clergé si évidemment dans son droit.

« Si les évêques se sont insurgés, comme on l'a proclamé avec plus de rhétorique que d'exactitude, ce n'est point contre la République, mais contre des actes ou des doctrines qui n'ont rien à voir avec les institutions républicaines et que la conscience catholique doit condamner partout. Je me suis indigné, moi qui ne suis pas évêque, de cette circulaire inique, odieuse, humiliante, humiliée, qui rendait l'épiscopat français responsable des incongruités commises par la papauté italienne contre la France. A plus forte raison, les évêques personnellement accusés, flagellés publiquement, pour la seule satisfaction de l'Italie, se sont-ils révoltés contre ce traitement immérité. Et quel est le texte de la Constitution, s'il vous plaît, qui les oblige à subir l'iniquité sans se plaindre de l'outrage, sans crier ? »

La Constitution tyrannique « du bon plaisir »

Le Times attache une grande importance politique à la conclusion du traité de commerce qui vient d'être signé entre l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Belgique.

Le journal anglais estime que cette convention raffermira la Triple Alliance, et croit que la Suisse, la Serbie, la Roumanie, la Hollande et peut-être l'Espagne, adhéreront à la nouvelle entente commerciale.

La disette s'accroît en Russie et le gouvernement est obligé de réduire la portion de pain des soldats de 3 livres à une demi-livre en remplaçant 2 livres et demie par de l'argent.

### M. ALPHAND

M. Alphand, le grand embellisseur de Paris, est mort dimanche matin. Il était né à Grenoble, le 27 octobre 1817. Entré à l'École polytechnique en 1835, puis à l'École des ponts et chaussées, il fut envoyé dans la Gironde en 1839 et nommé, en 1843, ingénieur ordinaire à Bordeaux, où il connut le baron Haussmann. Celui-ci, devenu préfet de la Seine, se souvint de M. Alphand et l'appela à Paris comme ingénieur en chef des embellissements en 1854. Il fut nommé successivement ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, inspecteur général, directeur des eaux et égouts, membre de la Commission supérieure des Expositions, et enfin directeur général des travaux, en 1886. On sait la part considérable qu'il prit aux travaux des deux dernières Expositions.

M. Alphand était grand-officier de la Légion d'honneur depuis 1882.

Les funérailles de M. Alphand auront lieu vendredi. A dix heures du matin, le corps sera exposé sous le Dôme central du Champ de Mars. Là seront prononcés plusieurs discours, notamment par MM. Poubelle, préfet de la Seine, Levraud, président du Conseil municipal, et Péan, président du Conseil général.

Ensuite aura lieu le défilé des sociétés corporatives diverses et corps constitués devant le catafalque.

Le cortège se rendra du Champ de Mars à Notre-Dame où aura lieu la cérémonie religieuse, et de là au Père-Lachaise.

Les anciens officiers, sous-officiers et sapeurs de la Légion du génie (guerre franco-allemande de 1870-71) qui désirent concourir à l'achat de la couronne qui sera portée aux obsèques de leur regretté colonel M. Alphand, sont priés d'envoyer immédiatement leurs souscriptions, de dix heures à quatre heures, à M. Schuhmann, à l'Hôtel de Ville.

Le Conseil municipal paraît décidé à consacrer un mausolée monumental à M. Alphand, dans le cimetière du Père-Lachaise.

### LES FUNÉRAILLES DE DOM PEDRO

Les funérailles solennelles de Dom Pedro II, ex-empereur du Brésil, ont été célébrées hier mercredi à midi, en l'église de la Madeleine, avec le cérémonial qui avait été indiqué.

Dès onze heures, et malgré une pluie battante, une foule énorme se massait autour de l'église dont les grilles n'étaient ouvertes que pour les personnes munies de cartes.

A 11 h. 30, les troupes venaient se ranger sur la place et dans la rue Royale.

Elles étaient sous les ordres des généraux de Saint-Mars et de Saint-Julien et comprenaient les 31<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup>, 76<sup>e</sup>, 115<sup>e</sup>, 147<sup>e</sup>, 124<sup>e</sup> régiments d'infanterie, les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> cuirassiers, une batterie des 22<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> d'artillerie.

Le char funèbre, surmonté de la couronne impériale et traîné par huit chevaux caparçonnés et tenus en main, se rangeait en même temps devant la grille, suivi de deux chars remplis de couronnes.

A 11 h. 45 arrivent les princes de la famille impériale.

A gauche, dans le sanctuaire, était placé le trône du cardinal Richard et en face se tenaient la comtesse d'Eu, la princesse de Joinville, la reine Isabelle.

Puis, dans la nef, au premier rang à droite : Le comte d'Eu, le prince Grao-Para, Dom Luiz, le prince Antonio, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Pierre-Auguste de Cobourg, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Chartres, le duc d'Aleçon.

Derrière eux, le corps diplomatique au grand complet et en uniformes chamarrés.

Puis un certain nombre de sénateurs et députés.

A gauche : Le général Brugère, représentant le Président de la République ; MM. Develle et Bourgeois, le général Brault, représentant M. de Freycinet ; le commandant Marin d'Arbelles, représentant M. Barbey, et le comte d'Ormesson, directeur du protocole.

Derrière, M. Lozé ; MM. de Bussy, comte d'Haussonville ; de Quatrefages, Faye, Bertrand, Charcot, etc., de l'Institut ; les officiers généraux et supérieurs et enfin les invités qui remplissaient absolument la nef, les bas-côtés et les tribunes.

La messe a été dite par M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, et l'absoute donnée par le cardinal Richard.

La cérémonie était terminée à une heure et quart.

Pour sortir de l'église, la comtesse d'Eu suivait immédiatement le cercueil ; derrière elle le général Brugère, puis le comte d'Eu et ses enfants, les princes, les ministres, le corps diplomatique, l'Institut et les invités.

Au moment où le corps était déposé sur le

char, les clairons ont sonné aux champs, puis on s'est dirigé sur la gare d'Orléans.

En tête le 8<sup>e</sup> cuirassiers, le 76<sup>e</sup> de ligne, le 6<sup>e</sup> cuirassiers, le général de Saint-Mars, deux chars remplis de couronnes, le corbillard, 12 voitures de deuil et les invités.

L'infanterie formait la haie le long du cortège.

Pour se rendre à la gare d'Orléans, le cortège suit la rue Royale, la place et le pont de la Concorde, le boulevard Saint-Germain, quai Saint-Bernard et le quai d'Austerlitz.

A la gare d'Orléans les dispositions suivantes avaient été prises.

Dans la cour des Messageries de la Compagnie d'Orléans, un wagon spécial transformé en chapelle ardente a reçu le cercueil de S. M. qui sera veillé pendant tout le trajet jusqu'à Lisbonne par deux prêtres.

Le départ pour Lisbonne en passant par Madrid où des honneurs seront rendus a eu lieu hier par le train qui a quitté la gare à 8 heures du soir. Le train funèbre se compose d'un wagon-chapelle, trois wagons-salons et des fourgons contenant les fleurs.

Le corps était accompagné par les princes et princesses de la famille, les chambellans, dames d'honneur et personnages de la cour de Sa Majesté, ainsi que du directeur de la maison Henri de Borniol, chargé de l'organisation du train funèbre jusqu'à Lisbonne, où il arrivera samedi.

Pour terminer, disons que l'empereur Dom Pedro avait communié le 2 décembre dernier, jour anniversaire de sa naissance.

Il n'y a pas eu de discours à la gare d'Orléans. M. Daubrée, membre de l'Institut, avait préparé un éloge funèbre que, sur la prière de M<sup>me</sup> la comtesse d'Eu, il n'a pas prononcé. Il le lira lundi prochain à la séance de l'Académie des sciences, dont faisait partie Dom Pedro.

D. N. Le train funèbre a passé cette nuit, à minuit 22, en gare de Saint-Pierre-des-Corps (Tours).

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 décembre 1891.

La séance est aujourd'hui consacrée à des réalisations qui ramènent les cours de l'ensemble de la cote un peu au-dessous du cours d'ouverture. Le 3 0/0 ancien après 96 fr. reste à 95.87, le nouveau à 94.80 et le 4 1/2 à 104.50.

La Rente italienne après 91.25 revient un peu au-dessous du cours rond de 91 fr. Le 3 0/0 Portugais fléchit légèrement à 34 3/8 ; on prétend que l'acceptation du contrôle étranger est toujours en question. L'Extérieure recule à 66 1/2 après 67 1/16 sur le bruit que les négociations au sujet de l'emprunt extérieur sont rompues. Les fonds russes sont fermes ; le nouveau Russe cote 78 15/16.

On a opéré quelques réalisations sur les cours d'ouverture des actions des sociétés. La Banque de Paris reste à 717 après 722 ; le Crédit Foncier à 4,235 après 4,243. Le Crédit

Lyonnais cote 790 et la Société générale est bien tenue à 476. Le Crédit Mobilier a des demandes à 165 fr.

Les souscripteurs aux 18,000 obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem qui seront émises le 15 décembre par la société Le Crédit, auront à toute époque le droit de libérer leurs titres en profitant d'une bonification d'intérêt sur le pied de 4 0/0 l'an. Le prix net de l'obligation, en tenant compte de la bonification et de la partie du coupon acquise sur le coupon jouissance 15 septembre 1891, ressort ainsi à 444 fr.

Le Crédit Foncier de Tunisie a des demandes motivées par l'extension que prennent ses opérations de prêts hypothécaires.

L'action Immeubles de France est en reprise à 460.

Les chemins Economiques progressent à 400.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### Les Chanvres devant le Sénat

Lundi, le Sénat arrivait à ce point de la discussion du tarif des douanes qui concerne les lins et les chanvres.

D'après le projet de la commission, le chanvre peigné n'était pas protégé et se trouvait exempt aux deux tarifs.

Un amendement a été présenté par nos trois sénateurs, MM. Merlet, Blavier et le général marquis d'Andigné, avec plusieurs de leurs collègues, et cet amendement, après avoir été accepté par la commission, a été voté par le Sénat.

Comme on le voit, les sénateurs conservateurs de Maine-et-Loire ont contribué, dans une large mesure, à ce service rendu au pays et bien mérité de nos populations.

Les droits sont fixés à 15 fr. au tarif général et à 10 fr. au tarif minimum.

#### NOS COMPATRIOTES

M. Nourry, ancien architecte diocésain au Mans et ancien architecte départemental de la Sarthe, vient de mourir au Mans.

Né à Vihiers (Maine-et-Loire), en 1804, M. Nourry a consacré sa longue existence à des travaux utiles et à des œuvres de bienfaisance.

Le département de la Sarthe lui doit des édifices remarquables et fort appréciés.

M. Nourry avait épousé M<sup>lle</sup> Emmanuelle de Girardin, descendante de cette noble et ancienne famille vendéenne.

Le Ralliement annonce, pour l'élection du 20 décembre dans l'arrondissement de Baugé, la nouvelle candidature de M. Terrien, candidat républicain indépendant.

#### PALMES ACADÉMIQUES

Les palmes académiques sont plus que jamais en faveur.

## LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

### Première Partie

1

Qu'on se moque si l'on veut de la maison sans fenêtres, je le conçois ; moi, je l'adore, et il n'y a pas que moi : Mikaëla l'adore ; Antoinette, notre vieille gouvernante, l'adore ; mon bon chien Méphisto l'adore également, j'en suis sûr ; les hirondelles, à la belle saison, ne font pas fi de son toit disgracieux, ni les petits oiseaux que je nourris en hiver.

La maison sans fenêtres est une vieille bâtisse sans grâce ni gaieté, originale et pauvre, avec ses trois façades grises, absolument dépourvues d'ouvertures ; seul, le côté qui regarde le sud est percé d'une porte à un seul battant, humble et rugueuse, et de deux croisées étroites, tellement bien blotties dans la vigne grimpanche qu'elles disparaissent au regard : d'où le nom de notre chère habitation.

Tout cela bien clos dans la mauvaise saison ; tellement bien clos (Mikaëla est si frileuse) que le piéton fatigué qui passe devant « chez nous » n'a pas l'idée de frapper à la porte pour demander un verre de vin et un « air de feu ».

Dieu sait cependant que les demoiselles de Saint-Maur n'ont jamais repoussé l'infortune.

C'est tout leur patrimoine que cette bicoque, triste au possible, entourée d'un maigre jardinnet où picorent deux poules : Ernestine et Fanny, où poussent quelques plants de vigne, deux cerisiers et quatre pommiers ; les filles d'Eve aiment le fruit qui perdit leur mère.

Dans la cour, la niche de Méphisto ; la chèvre qui fournit chaque matin le lait nécessaire à la poitrine délicate de Mikaëla, et un vieux puits à la margelle usée.

Autour du toit beaucoup de chauves-souris, qui, pendant l'hiver, viennent heurter les vitres de leur aile velue.

A l'intérieur, un escalier raide comme une échelle conduit aux deux chambres qui ont l'honneur d'être pourvues d'une fenêtre : l'une est le sanctuaire réservé aux maîtresses de céans, l'autre sert à la fois de salon et de salle à manger ; on y trouve un piano, une table, quelques chaises et quelques fauteuils,

un dressoir peu riche en vaisselle, un divan, une petite bibliothèque où se donnent rendez-vous toutes les langues, et un grand tapis devant l'étroite cheminée.

La chambre des jeunes filles contient moins encore : deux minces couchettes de pensionnaires, une table, une commode et deux chaises avec la toilette ; c'est sommaire, comme on le voit.

En redescendant l'échelle, on trouve l'obscur réduit où couche M<sup>me</sup> Antoinette.

M<sup>me</sup> Antoinette (de la quintessence de bonté) est l'ex-femme de charge de la famille Saint-Maur.

Vis-à-vis est la minuscule cuisine, où la même personne combine ses brouets spartiates à la lueur d'une lampe, cette pièce n'étant éclairée que par un petit vitrage donnant sur un lilliputien vestibule.

Mais combien ce cottage, suintant la pauvreté et la tristesse par tous les pores, devient gracieux et gai dès qu'apparaissent les minois rieurs de ces demoiselles !

Nous n'userons point de feinte modeste, nous qui osons prendre la plume pour retracer les événements journaliers de ce lieu de délices, nous n'userons point de feinte modeste en

entamant la description des derniers rejetons des Saint-Maur.

Les Saint-Maur, encore une famille à la mer !

Figurez-vous Mikaëla un ravissant bouton de rose dans l'épanouissement de ses vingt-deux printemps : brune, avec de grands yeux bleus pleins de langueur et de douceur ; un profil pur et droit comme les profils du beau pays de Grèce, où est née Mikaëla ; moi je suis née en plein océan et en pleine tempête, ce qui explique, sans doute, mon caractère fougueux et fantasque. Enfin, pour achever le portrait de ma sœur, une taille un peu frêle avec des grâces encore enfantines (je répète ce que j'ai entendu dire, car je n'y connais rien, moi), une voix au timbre musical, un teint d'un brun velouté, se nuancant aux pommettes d'un léger feu rose.

Quant à la seconde, qui à l'honneur de se présenter elle-même, c'est une ardente et pétillante créature de dix-neuf ans, vive et souple, mince et nerveuse, avec des yeux bruns malicieusement ou mélancoliques, tour à tour, une petite bouche prompte à la répartie, de jolies dents qui croquent les noisettes comme les écureuils, un profit assez gentil, mais, hélas !... un teint de neige... blanc et rosé comme les bébés

Vent-on savoir le nombre de demandes arrivées jusqu'à ce jour au ministère de l'instruction publique?

Si M. Bourgeois tenait à ne pas faire un mécontent, il n'aurait pas moins de quarante mille officiers d'académie à nommer le 1<sup>er</sup> janvier 1892.

#### LA LAÏCISATION DES ÉCOLES

Il résulte d'une statistique officielle que 150 écoles laïcisées n'ont retenu que 4,170 élèves, alors que les 150 congréganistes, fondées pour remplacer les laïcisées, ont donné l'instruction à 47,160 enfants, soit 12,990 de plus.

Il nous semble que ces chiffres sont suffisamment éloquents. Ils prouvent, de la façon la moins discutable, que la laïcisation est une œuvre à la fois injuste, moralement et matériellement ruineuse et antidémocratique.

#### UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 13 décembre 1891, au Stand de l'École de cavalerie, de 2 heures à 3 heures du soir.

Concours au revolver, à 15 mètres — 0,50 la série. — 6 prix.

Tir au fusil Gras, à 100 mètres — 0,30 la série.

Les élèves de la gymnastique, lauréats du dernier Concours, recevront une série de 6 cartouches, à titre gratuit.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Lundi prochain, 14 décembre, aura lieu la première représentation (reprise) des *Cloches de Corneville*, avec le concours de M<sup>lle</sup> Portallier, première chanteuse d'opérette, qui chantera le rôle de Germaine. Nul doute que cette pièce n'obtienne ici le succès qu'elle vient de remporter à Angers où elle a été reprise la semaine dernière. L'interprétation du reste ne laissera rien à désirer, comme toujours. M. Brun, qui chante Grenicheux, ainsi que M. Yautier (le marquis), retrouveront leur même triomphe qu'à chaque apparition à notre théâtre. M<sup>lle</sup> Sauvaget, dans *Serpolette*, se fera applaudir comme dans toutes les opérettes. Tant qu'à M. Bisson (Gaspard), Allain (le Bailly), leur éloge n'est plus à faire. Ce sont toujours les deux joyeux comiques dont les saillies mettent en liesse une salle entière. La direction qui nous a habitués à de beaux spectacles a également fort bien fait les choses pour celui-ci, tant au point de vue de la mise en scène que des costumes et de la figuration. Bref, on compte sur une salle comble.

TOURS. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Tours :

« On nous demande quelle a été et quelle

est encore aujourd'hui l'attitude de l'archevêque de Tours, en présence des événements qui ont suivi la lettre adressée par l'archevêque d'Aix à M. le ministre des cultes. Nous sommes autorisés à répondre ce qui suit :

« L'archevêque de Tours voyant dans le caractère grave qu'a pris l'affaire dès son début, et dans les conséquences qu'elle peut avoir, ce que le droit canon appelle une cause majeure réservée au Pape, a envoyé au Saint-Père une lettre sollicitant ses hautes directions.

« Dès qu'il les connaîtra, Sa Grandeur s'y conformera avec fidélité. »

LE MANS. — La dernière séance au Conseil municipal du Mans a été très orageuse.

Le sénateur-maire Rubillard, ayant interrompu à plusieurs reprises M. Vilfeu, conseiller et député conservateur du Mans, celui-ci l'a exécuté devant un nombreux public.

La séance a été levée.

#### LE CRIME DE BEAUMONT-SUR-SARTHE

La Cour d'assises de la Sarthe avait à juger lundi un sieur Chauvin, apprenti boucher à Beaumont, qui avait assassiné un de ses camarades sous prétexte qu'il s'était moqué de lui. La préméditation était avouée. Chauvin avait fait tout exprès le voyage du Mans pour acheter le couteau dont il s'est servi ; le crime se compliquait même de guet-apens, puisque Chauvin avait attendu la victime le soir, caché sous un hangar, et l'avait assommée à coups de fourche, avant de la saigner comme un veau, suivant ses expressions. L'assassin n'avait exprimé que le regret de n'avoir pu assassiner le fils de son patron.

Les débats n'ont offert aucun intérêt. Chauvin est une brute qui ne répond que par monosyllabes aux questions du président. Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. C'est sa jeunesse qui lui a valu l'indulgence du jury. Ce misérable n'a que 17 ans.

SAINT-MALO. — M. Martin, conseiller général d'Ille-et-Vilaine et maire de Saint-Malo, est mort d'une fluxion de poitrine dans la nuit de samedi à dimanche.

M. Martin a reçu les sacrements de l'Église. C'est bien la peine de vivre de telle façon qu'on soit obligé de se donner un démenti avant de mourir.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 13 décembre 1891, à 1 h. 1/2, 399<sup>e</sup> Concert populaire

Avec le concours de M<sup>lle</sup> L. STEIGER, pianiste des Concerts Colonne.

Eh bien! oui, Gaétane de Saint-Maur est boiteuse.

« Un léger balancement des hanches qui n'exclut pas la grâce », vous diront les flatteurs. Moi, je leur ris au nez, poliment, parce que je me passerais volontiers du « léger balancement », qui, du reste, ne provient pas du tout des hanches, puisque c'est une de nos aristocratiques jambes qui est demeurée en arrière, la paresseuse, et qui a un demi-centimètre de moins que sa sœur jumelle. Et cependant, jusqu'à l'âge de quinze ans, M<sup>lle</sup> Gaétane courait vive et alerte comme un jeune faon en liberté; le malheur est arrivé par sa faute : M<sup>lle</sup> Gaétane chevauchait avec son père, Mikaela et leur beau cousin Guy, dans les avenues du Bois de Boulogne, un matin de printemps; l'imprudente amazone, cravachant sa monture, voulut jouer un malin tour à son gai compagnon, le cousin Guy; mais quand celui-ci, avec le comte de Saint-Maur et Mikaela, plus morte que vive, rattrapèrent l'étourdie, ils la trouvèrent étendue à terre sans connaissance.

— Ce n'est rien, Mikaela, ce n'est rien! je ne suis pas cassée! dit celle-ci en rouvrant les yeux.

Rien de cassé, en effet, mais, par une mal-

#### PROGRAMME

1<sup>o</sup> Ouverture de *Manfred*. — Schuman.  
2<sup>o</sup> Concerto (en ré mineur) pour piano avec accompagnement d'orchestre. — Mendelssohn. — Exécuté par M<sup>lle</sup> Steiger.  
3<sup>o</sup> *PARSIFAL* (Klingsor. — Les Filles Fleurs). — Wagner. (Redemandé).  
4<sup>o</sup> Morceaux de piano : A *Au Printemps* (Grieg); B *La Lisongera* (Chaminade); C *Final*, op. 58 (Chopin). — Exécutés par M<sup>lle</sup> Steiger.  
5<sup>o</sup> Première symphonie (ut majeur). — Beethoven.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

Pris en flagrant délit de braconnage : — D. Je ne vois pas de circonstance atténuante... — Pardon, c'est moi qui fournis le gibier au tribunal, quand la chasse est fermée.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2  
Direction : H. DAVID.

LUNDI 14 Décembre 1891

Avec le concours de M<sup>lle</sup> PORTALLIER, première chanteuse d'opérette.

#### Les Cloches de Corneville

Opérette en 3 actes, musique de Robert PLANQUETTE.

M<sup>lle</sup> SAUVAGET remplira le rôle de *Serpolette*. M<sup>lle</sup> PORTALLIER jouera, comme début, celui de *Germaine*.

ON COMMENCERA PAR

#### UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte, de CH. NARRY.

#### ROSIERS D'EGLETONS (Corrèze)

Je ne puis trop vous remercier du service que vous m'avez rendu, car c'est à vos excellentes *Pilules Gicquel* que je dois ma parfaite guérison. Je souffrais de l'estomac; la bile et les glaires y étaient accumulés; j'avais aussi un grand mal de tête, et je ne pouvais rien manger, car la nourriture me semblait un poison. Ayant entendu parler des heureux résultats obtenus par vos bonnes *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte), j'ai eu la bonne idée de vous en demander. Je puis vous dire qu'elles m'ont entièrement guéri. Hélas! qu'il est fâcheux que vos *Pilules* ne soient pas plus répandues dans nos campagnes.

J. PÉRICOT, à Rosiers d'Egletons.  
A. M. GICQUEL, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Paris.

Parmi les produits d'élite adoptés par le public élégant, nous devons citer en première ligne *LA DIAPHANE*. D'une composition toute spéciale, cette poudre de riz donne discrètement au teint une fraîcheur et une pureté éclatantes et exerce sur la peau une action absolument hygiénique. M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt a consacré ce remarquable produit en lui accordant son éminent patronage.

#### INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

#### ORIFLAMME PRODUITS SUPÉRIEURS D'ÉCLAIRAGE AUROR

PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR En Bidons de cinq Litres Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n<sup>o</sup> LAMPES et VEIL

LE VIN AROUD ou QUINA, au FER est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>o</sup>

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN

#### JAFFA à JERUSALEM

ÉMISSION de 18.000 Obligations de 500 fr. Rapportant 25 francs par An, remboursables à 500 fr. en 68 ans

PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS

Coupon de 12 fr. 50 au 15 Mars 1892 attaché

Payables { En souscrivant ..... Fr. 50  
A la répartition du 25 au 31 décembre 1891 ..... 100  
Du 5 au 10 février 1892 ..... 100  
Du 5 au 10 mars 1892 ..... 100  
Du 5 au 10 avril 1892 ..... 100 } 450 fr.

Le souscripteur pourra, à toute époque, escompter les versements à 4 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mardi 15 Décembre 1891 A Paris, à la Société LE CREDIT, 18, Place Vendôme.

A Lyon, à l'Agence du CREDIT, 37, Rue de l'Hôtel-de-Ville.

Et chez tous les Correspondants du CREDIT en province.

A Londres, International Trustee Assets & Debentures Corporation.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE A PARIS

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

#### P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

anglais, au grand désespoir de M<sup>lle</sup> Gaétane de Saint-Maur qui a toujours envié les teints ambrés et les chevelures de jais; hélas!... avec ce teint de poupée, des cheveux d'un blond ardent (nuance aimée des Titien et des Paul Véronèse), en constante rébellion, semant partout les épingles qui les devraient tenir captifs; pour unique consolation, au milieu de cette blancheur désolante, des sourcils et des cils presque noirs; avec cela une voix pas désagréable à entendre : on confond Mikaela et Gaétane à l'organe; toutes les deux ont également le pied et la main de fée célèbres chez tous les Saint-Maur. Bref, ces demoiselles sont charmantes; n'est-ce pas ce que vous concluez de ma description? Eh bien! vous vous trompez si vous mettez la qualification au pluriel. Mikaela est parfaitement douée, parfaitement droite et irréprochable dans toutes les parties de son corps, moulé selon le plus pur modèle.

Gaétane!... O châtimement du ciel!... Ecoutez : ces cheveux d'or fauve rutilants au soleil, cette transparence de la peau, cette souplesse de la taille, cette grâce du sourire et du regard, tout cela disparaît sous une effroyable infirmité, qui fait murmurer au passant naïf dans sa cruauté : « Quel dommage! une boiteuse! »

chance bizarre, la fillette, qui n'avait pas achevé sa croissance, se trouva boiter légèrement à mesure que sa taille arrivait à son complet développement.

Le médecin rassura M. de Saint-Maur : nne petite opération, oh! fort peu de chose, l'affaire d'une demi-heure, un petit nerf à couper, et Gaétane courrait de nouveau comme un chevreuil.

Seulement il advint que, selon le vieil adage : « Le médecin propose et Dieu dispose », ce qui est souvent gênant, l'opération n'eut pas lieu.

Et cependant Gaétane était ravie à l'idée de se voir chloroformisée!... Huit jours avant l'époque marquée pour la tranchée du nerf, le comte de Saint-Maur, soucieux depuis quelque temps, le devint plus encore.

Ses enfants le craignaient beaucoup; il n'y avait pas longtemps qu'elles le connaissaient, ce père élégant et mondain qui, dès son précocité veuve, avait tenu ses filles en pension, et ne les avait rappelées à lui que depuis six mois. Il les comblait de présents, remplissait généreusement leur petite bourse, leur laissait une liberté complète, mais demeurait froid avec elles.

Elles en souffraient, les pauvres mignonnes.

Enfin, à ce moment donc, elles tentèrent de se rapprocher de lui : il les repoussa sans brutalité, trop gentilhomme pour cela, mais nerveusement, comme obsédé.

Un soir seulement, prit d'un subit et rare accès de tendresse, M. de Saint-Maur considéra ses filles avec quelque intérêt, puis il murmura avec un sourire étrange :

— Elles sont belles, intelligentes, elles portent un grand nom, tout cela tient lieu de fortune. Oh!... Gaétane est boiteuse! Bah! Cela s'arrangera; le docteur l'a dit : « Un petit coup de ciseau et elle n'aura rien à envier à sa sœur ».

Puis le comte de Saint-Maur donna une tape amicale aux joues roses de ces demoiselles, qui, très intriguées par ces allures inusitées, allèrent se coucher.

(A suivre.)

Dans un restaurant des boulevards extérieurs, le patron poursuivait un chat, qui finit par s'échapper.

— Le veinard! s'écria-t-il. Trois secondes de plus, et je lui donnais le coup du « lapin ».

# GRAND BAZAR UNIVERSEL

Saumur, 6, Rue d'Orléans, 6, Saumur

ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE

Vendredi 18 courant, à partir de 7 heures du soir,

## OUVERTURE DES NOUVEAUX MAGASINS

Et grande mise en vente d'Articles d'Étrennes haute nouveauté.

Comptoirs spéciaux d'articles à 20 et 65 centimes et articles d'utilité

Toutes les Marchandises seront marquées en chiffres connus et vendues absolument à prix fixe. — N'achetez donc rien sans visiter cette importante Maison dont le système est de vendre tout à petit bénéfice.

Livraisons à Domicile. - ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE - Livraisons à Domicile.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A l'amiable  
**LES IMMEUBLES**  
Ci-après,  
Appartenant à M. CLOUARD.

- 1° Une MAISON, à Souzay, appelée la Bessière, cour, cave, pressoir et clos derrière appelé le Petit-Clos, contenant 16 ares 50 centiares.
- 2° Jardin, situé au même lieu, contenant 22 ares, et terrain bas devant le jardin, touchant la route, contenant 5 ares 50 centiares.
- 3° Le Clos de la Bonne-Vigne, contenant 27 ares 50 centiares.
- 4° Le Clos des Bournets, jardin et terre en luzerne, contenant 82 ares 60 centiares.
- 5° Un morceau de vigne, au Sang-de-Bœuf, contenant 16 ares 50 centiares.
- 6° Un autre morceau de vigne, au même lieu, contenant 27 ares 50 centiares.
- 7° Et un petit bois, commune de Parnay, contenant 7 ares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Étude M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
DE SUITE  
**UNE MAISON NEUVE**

Avec remise et écurie, située à Saumur, quai de Limoges, n° 11;

Et encore à Vendre

- 1° Les ateliers situés derrière la maison ci-dessus;
  - 2° La maison joignant, 10, quai de Limoges;
  - 3° Et un corps de bâtiment, donnant sur la rue du Bellay.
- Le tout occupé par M. Pilot.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**ON DEMANDE** Un BON APPIÈCEUR pour la pompe à la Maison Crémieux. (665)

Étude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**  
PAR SUITE DE DÉCÈS

Le Dimanche 13 décembre 1891, à midi, à Montreuil-Bellay, en la maison où est dédédé M. HUCAULT, tailleur d'habits et perruquier.

ON VENDRA :

Garniture de cheminée, fers à repasser, glace, pendule, batterie de cuisine, vaisselle, tables, chaises, bois de lit en cerisier, couettes, paillasses, traversins, rideaux de lit, couverture, oreillers, draps, serviettes, essuie-mains, armoire en noyer, garde-robe à usage d'homme, chemises, mouchoirs, table de nuit, établi de tailleur, tréteaux, bureau, machine à coudre, fer de tailleur, poêle et ses tuyaux, fauteuil, rasoirs, ciseaux, bois de chauffage, charbon de terre, bouteilles vides, fûts de barriques, coupons d'étoffe, et quantité d'autres bons objets.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre

**UN PIANO A QUEUE PLEYEL**  
Entièrement neuf.  
S'adresser au bureau du journal.

**BUREAU DE PLACEMENT**

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M<sup>me</sup> ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur.

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1892

**Maison de Commerce**

A Saumur, rue S<sup>t</sup>-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**APPARTEMENTS** à Louer, pied à terre, n° 63, quai de Limoges.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,

Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

**A VENDRE**  
Aux enchères publiques  
EN DEUX LOTS

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Sise au Vau-Langlais

Commune de Bagneux

COMPRENANT, SAVOIR :

Le 1<sup>er</sup> Lot

**UNE MAISON D'HABITATION**

Avec servitudes et dépendances

Un Clos de Vigne

Attenant à la maison, contenant environ 95 ares 54 centiares;

Un autre Clos de Vigne

Contenant environ 4 hectare

27 ares 14 centiares.

Mise à prix. . . . . 17,000 fr.

Et le 2<sup>e</sup> Lot

Un Clos de Vigne

D'une contenance d'environ 4 hectares 48 ares 92 centiares.

Mise à prix. . . . . 3,000 fr.

Le tout formant un seul ensemble.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1891, à midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

**CIDRES**

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(36<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

**l'Épicerie Parisienne**

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2.50
— Jamaïque.....	—	3 »
— très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes.....	la boîte	1 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier.....	—	0.60
« Le Friand, » macaron moelleux.....	—	1.20

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

**SAUMUR**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	95 95	Banque de France.....	4600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	390 —	Compagnie parisienne du Gaz.....	530 —
3 0/0 1891.....	94 85	Banque d'Escompte.....	372 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.....	471 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.....	363 —
3 0/0 amortissable.....	96 20	Comptoir national d'Escompte.....	530 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	470 50	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000.....	—
4 1/2 1883.....	104 90	Crédit Foncier.....	1235 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500.....	470 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série.....	22 50
<b>EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)</b>		Crédit Industriel et Commercial.....	—	— fnc. 1883 3 0/0 r. à 500.....	422 50	— obligations à lots.....	85 —
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	516 —	Crédit Lyonnais.....	787 50	— fnc. 1885 3 0/0 r. à 500.....	467 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....	605 —
— 1865 4 0/0.....	527 —	Crédit Mobilier.....	416 50	<b>CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)</b>		<b>FONDS ÉTRANGERS</b>	
— 1869 3 0/0.....	416 50	Dépôts et Comptes courants.....	161 25	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	646 —	Emprunt russe 1862 5 0/0.....	—
— 1871 3 0/0.....	412 —	Société Générale.....	475 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.....	450 —	— 1889 4 0/0.....	14 30
— 1875 4 0/0.....	523 —	Est.....	355 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	450 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série.....	94 —
— 1876 4 0/0.....	524 —	Paris-Lyon-Méditerranée.....	1450 —	Nord 3 0/0 r. à 500.....	451 25	— 2 <sup>e</sup> .....	—
— 1886 3 0/0.....	408 —	Midi.....	1235 —	Orléans 3 0/0 r. à 500.....	450 50	<b>VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)</b>	
Bons de liquidation.....	520 —			Quest 3 0/0 anc. r. à 500.....	448 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500.....	435 25
				<b>VALEURS ÉTRANGÈRES</b>			
				Nord.....	1780 —		
				Orléans.....	1490 —		
				Ouest.....	1033 75		
				Compagnie parisienne du Gaz.....	1420 —		
				Transatlantique.....	575 —		
				Canal de Panama.....	25 —		
				— Suez.....	2715 —		
				<b>VALEURS ÉTRANGÈRES</b>			
				Autrichien 4 0/0 or.....	90 10		
				Dette d'Égypte 6 0/0.....	480 —		
				Extérieur 4 0/0.....	66 85		
				Hongrie 4 0/0 or.....	91 —		
				Italie 5 0/0.....	91 30		
				Portugal 4 1/2 1888.....	235 50		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,